



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 28 juin 2023 DELIBERATION

Rapporteuse : Anne BARBET

Secrétaire de séance : Madame Chantal LECOMTE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 28

Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

Etaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

4 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante (...) un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

La CCSPL de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE s'est réunie le 14 juin 2023 à l'Hôtel de Ville pour y examiner les dossiers suivants :

1/ Rapport annuel 2022 des délégataires de services publics suivants :

- Centre Nautique de SOEIX – Association Foyer Rural de SOEIX
- Fourrière municipale – SERVITRANS/SADT

2/ Rapport annuel 2022 de services assurés en régie :

- Régie de l'eau potable
- Régie de l'assainissement

Il est précisé que :

- Tous les rapports remis par les délégués et les services concernés ont été adressés aux membres de la Commission,
- Les représentant.e.s des délégués, et responsables des services assurés en régie, ont été invité.e.s à présenter eux.elles.-mêmes leur rapport annuel aux membres de la commission, et se sont ainsi tenu.e.s à leur disposition pour répondre à leurs questions sur la gestion et l'organisation du service,
- Les membres élu.e.s et représentant.e.s des associations ont été invité.e.s à faire part de leurs remarques et observations sur chaque dossier examiné.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre connaissance du rapport d'activités 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) annexé au présent rapport.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L1413-1,
Vu le rapport d'activités de la CCSPL annexé à la présente délibération,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

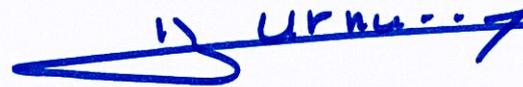
- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 juin 2023.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 30.06.2023

Bernard UTHURRY

